

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 44 (1947)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

**† Antoine PAULI**

En cette année 1946, la Société d'apiculture de la Veveyse a eu le regret d'enregistrer le décès d'un de ses membres, apiculteur très sympathique et très méritant.

Le 10 avril dernier, à Progens, une nombreuse assistance émue accompagnait, à sa dernière demeure, notre cher et regretté collègue Antoine. Il n'avait que 45 ans. Il s'occupait de ses chers abeilles avec beaucoup de goût et ses abeilles le lui rendaient bien, car il réussissait en apiculture. Son rucher était très bien tenu et c'était toujours avec plaisir qu'on le visitait. Il nous faisait volontiers part de ses expériences.

A côté de son métier, notre ami était un excellent maçon, il vouait la meilleure partie de son temps à son rucher.

C'était un fidèle lecteur du *Bulletin* et un membre assidu de nos réunions apicoles où il apportait toujours la note gaie. La mort ne l'a point surpris. Il l'a vue venir avec la sérénité et la résignation du vrai chrétien.

Aussi c'est avec un serrement de cœur que nous avons appris le départ si rapide de ce cher collègue.

Que sa bonne maman, si affligée et sa parenté, veuillent agréer l'expression de notre vive sympathie.

Un collègue au nom de tous.

A. P.

Dons reçus

Entr'aide : L. Hæsler-Wyss, fr. 5.—. L. Fontannaz, Lutry, fr. 7.—.

Pour ruchers français : S. Nicole-Cossy, Chexbres, fr. 5.—.

A NOS AMIS APICULTEURS

La fin d'une année rend sensible la fuite des jours et s'embrune ainsi d'un peu de mélancolie. Mais une pensée heureuse l'éclaire : celle que le temps est venu d'adresser à ses amis les vœux habituels de nouvel an.

Mais, tout l'un après l'autre... Avant de passer aux vœux pour l'an nouveau, voyons un peu ce que la réalité a fait de ceux qu'on adressait l'an dernier.

Une constatation agréable d'abord : la Romande prospère, elle a plus de 6900 membres, tout commentaire est superflu. Elle prospère, c'est-à-dire elle est toujours mieux connue, mieux comprise et ses progrès attestent qu'en ces temps difficiles pour les apiculteurs, elle mérite l'éloge qu'un diplomate fit un jour de la Suisse en disant : « Si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

Or, cette prospérité de notre chère Romande est d'autant plus nécessaire au monde des apiculteurs que tout ne fut pas rose pour lui au cours de l'année révolue. Plein de promesses le début de la récolte, vous vous en souvenez ? Hélas, vinrent les inquiétantes pluies froides de juin puis décevante compensation météorologique, la sécheresse funeste à la miellée des forêts.

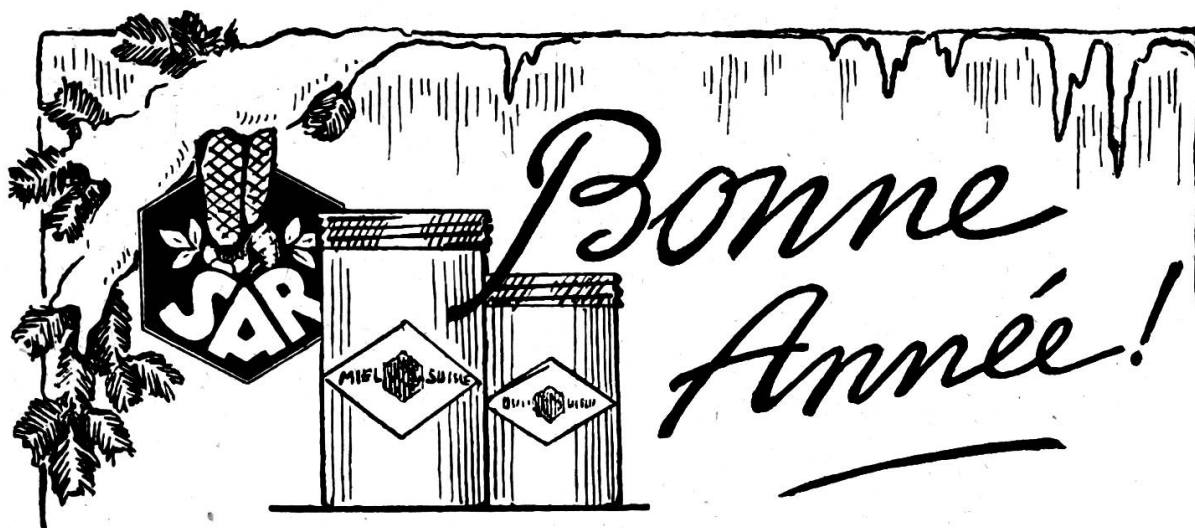
Mais ayons courage ! C'est notre vie cela, n'est-ce pas, chers amis ? Des espérances parfois réalisées — et nous applaudissons — parfois trompeuses — et nous ne perdons pas le sourire.

Puis, pensons aux beaux jours ; nous en vécûmes à Genève les 22 et 23 juin. Cette belle ville qui sait recevoir ses hôtes grâce au charme de son décor, de son lac, de son peuple gai, a magnifiquement accueilli les apiculteurs romands. Merci à Genève, ville qui est, par son activité, une vraie ruche bourdonnante et laborieuse, d'avoir compris l'utilité du travail des apiculteurs et de leurs amies, les abeilles. Il est vrai que la pluie voulut jouer son triste rôle de trouble-fête. Mais empêcha-t-elle jamais des amis de vivre de belles heures ? Non, et on l'a bien vu à Genève.

Relevons aussi parmi les événements marquants de l'année, la suppression des coupons pour achat de miel. Comme on pouvait le prévoir, cette mesure heureuse a stimulé la demande de la précieuse denrée, demande qui ne fut jamais aussi forte. Il y a là un bienheureux présage pour le marché du miel.

Ainsi nous abordons avec pleine confiance une nouvelle année et, fort de la certitude que l'apiculture romande va vers un bel avenir, nous adressons nos souhaits de bonheur et de chance à tous les comités de sections, à tous les vétérans dont l'activité et l'expérience sont si utiles à notre action, à tous les débutants qui sont l'espoir de la Romande, ainsi qu'à vous tous membres actifs.

Bonne année, chers amis, et que Dieu protège notre pays, vos familles, vos ruchers et vos abeilles ! *L. Gapany*, président.



Janvier 1947

La neige qui, jusqu'à ces derniers jours restait sagement à mi-côte du Jura, est brusquement descendue et a recouvert champs et vergers, vignes et bosquets. Jusqu'au lac, tout est blanc. Nos avettes, surprises par cette subite baisse de température ont resserré leur groupe, afin de mieux résister au froid. Les trous de vol sont déserts et, pendant les quelques rares éclaircies où un pâle soleil perce avec peine les nuages, pas une abeille n'essaye de mettre le nez au vent.

Laissons-les donc à leur bienfaisant repos hivernal et ne les dérangeons pas sans une impérieuse obligation. Vérifions, au contraire, si rien ne les gêne, si quelque branche basse d'un arbre ne caresse pas, un peu rudement peut-être sous les efforts du vent, l'un des bâtiments ; éloignons les volailles et autres animaux domestiques qui par ces temps humides aiment à se jucher sur les chapiteaux, ébranlant les colonies à chaque ascension.

Calme et tranquillité absolue doivent régner au rucher. Un apiculteur me signalait le fait que, depuis qu'il avait transporté son apier en bordure d'une voie ferrée sur laquelle passent journellement plus de cent trains, l'hivernage laissait toujours à désirer, et que la consommation avait sérieusement augmenté. Il ne savait à quoi attribuer ce changement, l'emplacement paraissant idéal, abrité du joran et ensoleillé à souhait. Examinant un jour ce rucher, nous eûmes tôt fait de nous apercevoir qu'à chaque passage d'un train, le terrain tremblait sous nos pieds et imprimait aux ruches une trépidation assez forte pour que le groupe en soit incommodé. En été, cela n'avait aucune importance, mais pendant la période de repos, les abeilles ne pouvaient supporter ce dérangement si souvent répété. Le rucher fut pour l'hiver, éloigné d'une cinquantaine de mètres de la voie et tout rentra dans l'ordre.

Mon cher débutant, s'il n'y a rien à faire au rucher, le travail ne manque pas à celui qui veut être prêt pour la prochaine campagne, bientôt à la porte. Il y a toute la gamme des travaux d'ate-

lier : construction d'une nouvelle ruche, de ruchettes pour recevoir les essaims, réparation et peinture d'une vieille ruche vide, qui pourra, bien retapée, faire encore excellente figure au rucher. (Le matériel est cher, aussi faut-il l'entretenir avec soin et l'user jusqu'à la dernière.)

Pour occuper les longues veillées, si vous n'avez pas de sacs de noix à casser, et que l'envie d'avoir un marteau en main vous poursuit, vous pouvez préparer toute une série de beaux cadres neufs. Le temps n'étant pas compté à cette saison, vous pourrez soigner votre travail (l'essaim ne vous attend pas), clouer les bois bien d'équerre, faire que vos rayons ne gauchissent pas, qu'ils soient fermes. Vous pouvez aussi y passer le fil étamé, mais ne le tendez pas, car le bois fléchira et vos fils ne seront plus suffisamment rigides au moment d'y fixer les feuilles gaufrées. Pensez aussi aux sections (cadeaux si appréciés) et surtout aux cadres de hausse. Préparez-en suffisamment pour pouvoir en glisser un au milieu de chacune de vos hausses quand le moment de les mettre sera là. C'est le meilleur moyen de les faire construire, d'en augmenter le nombre ou de remplacer ceux qui ont été détériorés ou vidés... lors de l'extraction.

Avec le commencement de l'année nous reviennent les si sympathiques formulaires de déclaration d'impôts. Pour nombre d'apiculteurs, ce sera l'obligation, s'ils ne l'ont déjà fait, de boucler le compte du rucher afin de pouvoir déclarer sans fantaisie aucune le profit matériel de leur exploitation.

Mon cher débutant, je pense que vous tenez aussi les comptes de votre rucher. Dans deux colonnes au haut desquelles trônent de superbes titres *Doit* et *Avoir*, vous avez classé vos dépenses et vos recettes. Si depuis quelques années déjà, vous possédez des ruches, vous aurez remarqué que rares sont les années bouclant par un boni. Aucune crainte de devenir millionnaire ne vous effleure, car il y a toujours du matériel, des accessoires à acheter, à remplacer, des transformations, des aménagements, des réparations et, plus rarement... du miel à vendre. Aussi, pour que votre compte ne soit plus jamais déficitaire, pour que, presque avec joie, vous ouvriez votre portefeuille pour vos abeilles, je viens vous proposer de compléter votre comptabilité par l'adjonction d'une troisième colonne, plus large que les autres, au haut de laquelle vous inscrirez en lettres d'or, comme Harpagon, sur le manteau de sa cheminée : « *Joie, plaisir et satisfaction* ». Inscrivez régulièrement dans cet espace, tout au cours de l'année, les bons moments passés auprès de vos avettes, moments où soucis et tracas quotidiens s'éclipsent comme pris de frayeur dès que la présence de ces chers petits insectes au dard si lesté et si cuisant est signalée ; les instants passés en compagnie d'autres apiculteurs, à parler de vos bestioles.

Notez aussi la satisfaction ressentie lorsque vous constatez la parfaite réussite d'une opération délicate, la joie que vous a procuré la découverte des premiers œufs d'une jeune majesté, la vue d'une cire particulièrement bien construite, le prélèvement de superbes cadres regorgeant de ce beau et alléchant miel d'or, etc., etc. Et quand, l'année terminée, vous bouclerez à nouveau vos comptes, n'oubliez pas de faire aussi la balance avec cette troisième colonne. Je suis bien certain qu'alors, même avec une taxe bien modeste (tous les plaisirs ont leur valeur), votre compte soldera par un boni fort appréciable, même si l'année est mauvaise. Et, si malgré cette troisième colonne, votre rucher vous redoit, s'il y a encore déficit, dites-vous, mon pauvre cher débutant, que vous n'êtes pas encore et ne deviendrez probablement jamais un apiculteur, un ami des abeilles.

Souvenez-vous qu'en apiculture et pour l'apiculteur tout n'est pas affaire de chiffres. Les plus beaux moments de leur vie, les souvenirs les plus radieux, ne sont-ils pas, au dire d'anciens et aimables collègues, ceux passés ou récoltés au rucher, dans des expéditions apicoles quelquefois mouvementées ou en compagnie d'autres apiculteurs. Remarquez ces vétérans, avec quelle régularité ils assistent aux assemblées de section ; leurs yeux pétillent de plaisir, leurs cœurs rajeunissent ; parler et entendre discuter de leurs chères vieilles amies est tout pour eux. Assurément que depuis longtemps (ils n'ont pas attendu ces « Conseils ») une troisième colonne figure dans leurs livres de comptes.

Mon cher débutant, au moment où paraîtront ces lignes, les cloches de nos villes et nos villages auront déjà annoncé la venue de l'an nouveau. Que sera-t-il pour notre apiculture ? Comme 1946, sera-t-il plein de promesses qu'il ne tiendra pas ? Nous comblera-t-il ? Nul ne peut le prévoir.

Cependant, par notre enthousiasme, notre assiduité aux séances, nous pouvons donner plus de vie, plus d'allant à nos sections ; des soins entendus, des opérations faites en temps opportuns peuvent seconder la nature et nous procurer des récoltes plus abondantes.

Aussi, au seuil de cette nouvelle année, en vous adressant, mon cher débutant, ainsi qu'à vos familles, mes vœux les meilleurs, je vous dis : Solidarité, courage, joie au travail et bonne année.

Gingins, 19 décembre 1946.

M. Soavi.

Liste des membres

Nos félicitations et remerciements à la Fédération valaisanne (caissier Ch.-L. Lorétan, Sion) qui arrive, comme depuis bien des années, bonne première. Et pourtant cette liste comporte 748 membres. Elle nous est arrivée le 26 novembre. *Schumacher.*



VŒUX 1947



Est-il permis, entre les vœux de notre cher président central et ceux de notre dévoué collaborateur Soavi, de placer ceux du rédacteur et administrateur ? Il n'en est pas à ses premiers, mais ceux qu'il vous adresse n'en sont pas moins sincères et chaleureux.

Notre modeste *Bulletin* poursuit son chemin et il est arrivé, malgré vents et marées, à naviguer sans trop de dommages, à commencer sa quarante-quatrième année. Je tiens à remercier très vivement mes chers collaborateurs, les uns occasionnels, d'autres très fidèles depuis bien des années. Je puis vous assurer qu'il est singulièrement agréable, à de certains moments où mes cartons sont vides, de pouvoir faire appel « S. O. S. » à tel ami qui vient à mon secours pour compléter le numéro, car, si parfois mes cartons sont pleins d'articles qui veulent tous paraître dans « le prochain numéro », il y en a d'autres où je me sens abandonné, seul responsable, et ce sont de mauvaises heures à passer. Je fais donc le vœu ici, une fois de plus, que notre *Bulletin* soit davantage la chose de tous et qu'on accorde au malheureux rédacteur une pensée de compassion.

Il y a longtemps qu'il a renoncé à cette chose impossible : contenter tout le monde. Le moyen paraît simple : augmentez les pages du *Bulletin* quand vous avez de quoi, diminuez-les quand vous êtes à court. C'est en effet aussi simple que d'arranger des noix sur un bâton, les raisons en sont nombreuses et cela prendrait trop de place pour les énumérer. N'oubliez pas que le rédacteur a le souci des finances.

Nous espérons bientôt pouvoir sortir des difficultés matérielles de tous genres par lesquelles nous avons passé et retrouver enfin la vraie paix où tous seront animés de l'esprit du message de Noël : bonne volonté. Souhaitons aussi que l'harmonie continue à régner parmi les nombreuses sections de notre chère Romande pour qu'elle puisse continuer à faire son œuvre excellente de solidarité, d'entr'aide, de collaboration active, d'amour mutuel.

Schumacher.

En entrant dans l'an nouveau

Un an finit, l'autre commence ;
De quoi demain sera-t-il fait ?
Verrons-nous l'homme, en sa démente,
Accomplir de nouveaux forfaits ?

Depuis si longtemps que ça dure,
Abeilles, vous devez penser
Que nous faisons triste figure
Dans ce monde bouleversé.

Vous pourtant, actives, fidèles,
Quand aucun homme n'existait,
Vous étiez déjà des modèles
De travail, d'ordre dans la paix.

Et votre exemple est un message
Qu'il suffirait de méditer
Pour devenir enfin des sages
Si nous savions vous imiter.

Travaillant en pleine harmonie,
Chacun pour tous, joyeux labeur,
Eden où l'âme épanouie
Exalterait son Créateur.

Ne sait-il pas que cette terre
Doit être, dans le plan divin,
Le paradis où, vraiment frères,
On se tend de partout la main ?

Abeilles, sans en tirer gloire,
Quand vous distiller votre miel,
Comment pourrions-nous ne pas croire,
Emus, à la bonté du Ciel ?

Le monde est une ruche immense
Dont chaque homme est l'humble
Assuré de sa récompense [ouvrier
Si l'on savait vraiment s'aimer.

Il faut, insensés que nous sommes,
Comme vous, mais sachant pourquoi,
Nous entr'aider, car c'est, en somme,
Ici-bas la divine loi.

Dans l'an nouveau, plein de mystère,
N'entrons pas le cœur agité,
Puisque, un jour, ce que l'on espère
Doit devenir réalité.

Abeilles, votre instinct vous guide ;
Nulle ne peut s'en écarter ;
L'homme a sa raison, pauvre égide,
Car il sait si peu l'écouter

Dans notre ciel couvert de voiles
On doit voir enfin, quelque jour,
Percer la lumineuse étoile,
La belle étoile de l'amour.

E. Farron.

Les merveilleuses observations sur le « langage des abeilles »

Dernières expériences de K. von Frisch

M. le Dr O. Morgenthaler, l'éminent directeur de l'Institut fédéral de bactériologie, présente dans le numéro de décembre de la *Schweiz. Bienenzeitung* les intéressantes découvertes du professeur von Frisch, dont nous publions ci-après la traduction française.

Il est reconnu que les abeilles disposent d'un système particulier d'émission qui leur permet de répandre dans la ruche entière la découverte d'une nouvelle source de nectar. L'abeille qui par hasard tombe sur cette source, en retourne chargée à sa ruche, alarme par des danses particulières ses compagnes qui à leur tour s'agitent, trottent quelques instants autour de la danseuse, reconnaissent ainsi l'essence du parfum qui lui adhère et se précipitent au dehors à la recherche de ces fleurs.

K. von Frisch (anc. à Munich, act. prof. de zoologie à l'université de Graz, Autr.), à qui nous devons ces belles découvertes, a remarqué dans ses récentes expériences que les danses des abeilles pouvaient avoir pour nous beaucoup plus de signification qu'on ne l'avait pensé jusqu'à présent. On avait cru que les abeilles alarmées, au cours de leurs sorties, erraient d'abord au hasard, patrouillaient ensuite les proches environs de la ruche à la recherche du parfum émis, pour décrire ensuite des cercles toujours plus grands, jusqu'à ce que, finalement, s'approchant toujours du but, le parfum des fleurs leur indique la direction définitive.

Dans ses derniers essais, von Frisch remarqua que les danses différaient selon l'éloignement du champ mellifère. Toutes les butineuses des proches environs exécutaient des danses en rond, toutes

les butineuses éloignées des danses de l'abdomen. A une distance (du champ mellifère) de 50-100 mètres les rondes se changent en danses abdominales. Autrefois ces dernières étaient considérées comme danse des récolteuses de pollen, les rondes comme danse des butineuses de nectar.

Comme le dit von Frisch, cette erreur était due à ce que dans les expériences précédentes, l'eau sucrée et le miel étaient présentés aux abords de la ruche ; le pollen par contre à une distance plus éloignée. — Mais non seulement les parcours inférieurs et supérieurs à 100 m. pouvaient ainsi être signalés. Il en résultait que le rythme de la danse abdominale variait avec l'augmentation de la distance (pour des distances supérieures à 100 m.).

A 100 m. du champ mellifère, la danse s'exécute en tours précipités. Ces mouvements de l'abdomen, prompts et rapides, se répètent environ dix fois en un quart de minute. Plus la distance de la source du nectar augmente, plus le nombre des torsions abdominales diminue pour tomber à deux seulement pour un trajet de 3 km. Ainsi l'on peut, montre en main, déterminer exactement, à environ 100 m. près, l'emplacement où la butineuse vient de récolter.

Mais le langage des abeilles ne se borne pas à exprimer des indications précises sur les distances. Il sert à transmettre également aux jeunes butineuses la direction de la nouvelle source de nectar.

D'après von Frisch, les abeilles possèdent un genre de compas solaire qui fonctionne même si le soleil est obstrué par une couche de nuages (rayons thermiques). La figure de la danse de l'abdomen, décrite dans le numéro de décembre de la *Schw. Bienenzeitung* 1943. montre une ligne droite. Si la danseuse parcourt cette ligne exactement de bas vers le haut, cela signifie que le champ mellifère (vu de la ruche) se situe dans la direction du soleil. Si les mouvements abdominaux sur le rayon sont dirigés droit vers le bas, il en résulte que la source de nectar se trouve exactement dans la direction opposée au trou de vol. Si la source de nectar est à gauche de la position solaire, les danseuses dirigent alors leurs mouvements vers la gauche, et en outre juste à l'angle que doivent suivre ses compagnes pour atteindre le champ en question ; et inversement si ce dernier est situé à droite.

Les lecteurs seront sans doute étonnés des merveilleuses facultés des abeilles, dans l'émission et la transmission de messages. « Si ces recherches n'étaient pas l'œuvre du prof. von Frisch, nous serions enclin à les considérer comme un conte » disait un éminent professeur suisse en zoologie. Aussi est-ce avec grand intérêt que nous prendrons connaissance des derniers travaux détaillés avec documents statistiques. L'auteur de ces récentes découvertes sur le « langage des abeilles » serait des plus heureux si ces expé-

riences étaient vérifiées par le plus grand nombre possible d'observateurs consciencieux.

J'attirerais par la même occasion, l'attention des praticiens sur un autre problème effleuré par von Frisch. Comment les avant-gardes transmettent-elles au gros de l'essaim qu'elles ont découvert un logis convenable et comment se fait-il que tout-à-coup l'essaim s'envole et se dirige tout droit vers son nouveau gîte ? Von Frisch écrit : On a observé à la surface de l'essaim des abeilles dansant. Je suis d'avis que pareilles danses ne signifient pas seulement le signal au départ, mais tout comme les butineuses de retour du champ, renferment des indices précis quant à la distance et à la direction du but. Qui transmettrait à notre journal des éventuelles observations précises sur le comportement de l'essaim juste avant et à son envol ?

Monthey, le 15 décembre 1946.

Louis Rithner.

Une nouvelle méthode d'apiculture intensive

La ruche gratte-ciel à plusieurs reines

par le Père M. Dugat

A lire un tel titre, évocateur de ruches gigantesques et de rapport fabuleux, plus d'un lecteur aura tendance à hausser les épaules en se disant : encore une de ces méthodes qui n'est pas pour chez nous.

Ce fut aussi ma première réaction en recevant la brochure « La Ruche gratte-ciel » que son auteur, le révérend Père M. Dugat, religieux de la Trappe des Dombes, a eu l'amabilité de m'envoyer. Puis, ayant lu et aussitôt étudié cette méthode, je me rendis compte que, loin d'être une chimère, elle n'était basée que sur des lois apicoles indéniables dont elle n'était que l'audacieuse et la logique résultante.

J'acceptai donc avec empressement l'invitation qui était jointe à la brochure de participer à l'assemblée de la Société d'apiculture de l'Ain, au cours de laquelle cette nouvelle technique apicole devait être exposée par son auteur. Aussi le 5 juin, deux amis apiculteurs et moi-même partions pour ce joli pays des Dombes, tout parsemé d'étangs et de futaies. Le lendemain, dans le cadre charmant d'une cour de vieux manoir nous fûmes reçus par environ deux cents collègues, venus parfois de fort loin pour parfaire leurs connaissances en la matière. Je m'en voudrais de ne pas saisir cette occasion de rendre hommage aux membres de la Société d'apiculture de l'Ain pour l'enthousiasme et le cran avec lesquels ils servent la cause apicole, malgré toutes les difficultés dans lesquelles ils se débattent : manque de sucre, de cire, de matériel apicole en général. Je voudrais également leur dire combien leur accueil si généreux, si cordial, si affectueux même, nous a touché

et combien nous leur en sommes reconnaissants. Apiculteurs de Suisse romande, allez rendre visite à vos collègues français, vous en reviendrez riches d'expériences, en ayant renouvelé votre provision d'enthousiasme pour ce bel art que nous pratiquons.

Après une partie administrative rondement menée, le révérend Père M. Dugat, nous fit l'exposé de sa méthode. Il m'est malheureusement impossible, dans le cadre du *Bulletin*, de donner une description détaillée de cette technique, car on ne pourrait retrancher une seule ligne des 50 pages de la brochure du révérend Père Dugat, sans nuire au sens général. Je me bornerai donc à en donner ici les principes fondamentaux. Ceux que cette question intéresse pourront toujours se procurer la brochure. (En vente au prix de fr. 3.10, chez J.P. Cuénod, à Orbe.)

Partant du principe bien connu que, dans les mêmes conditions, une ruche forte se développe deux fois plus vite et produit deux fois plus que deux ruches deux fois moins fortes séparées, le révérend Père M. Dugat pose ce deuxième principe :

Deux colonies superposées dont chacune garde sa reine, se développent et produisent encore plus que deux ruches réunies avec une seule reine. Car chaque reine, de son côté, pond au maximum. Jusque là rien de bien nouveau, me direz-vous : les méthodes à deux reines existent depuis longtemps, il en a déjà paru une dans le *Bulletin* et je la pratique moi-même avec succès depuis quelques années.

Mais, poussant à l'extrême ce principe avec une belle audace, le créateur de la ruche gratte-ciel ne s'est pas contenté de superposer deux, mais bien trois et même quatre colonies, chacune ayant sa propre entrée et étant séparée des autres par une grille à reine : *la ruche gratte-ciel était née.*

Les expériences faites ont alors permis à l'auteur de poser un troisième principe : le rendement en abeilles augmente en proportion du nombre de ruches superposées. Les colonies les plus élevées se développent presque deux fois plus, la ponte y atteint son maximum.

Grâce à la stimulation due à la superposition des colonies on obtiendra rapidement un nombre impressionnant d'abeilles et de cadres de couvain. Mais, objecterez-vous, tout ce couvain ne va-t-il pas consommer la plus grande partie de la récolte ? Plus d'un d'entre nous en a pu faire la triste expérience cette année de faible récolte et de surabondance de couvain. C'est là encore, que, rompant avec toute routine, le révérend Père M. Dugat a introduit une véritable innovation : l'orphelinage complet de la ruche gratte-ciel en enlevant toutes les reines, puis, dix jours après en supprimant toutes les cellules royales et en donnant un seul cadre de couvain frais à élever.

Les expériences conduites sur plusieurs années ont permis au créateur de cette nouvelle technique apicole d'établir encore les quatre principes ci-après :

Le rendement en miel des colonies superposées est en fonction du nombre de butineuses qu'on est arrivé à produire, donc en fonction du nombre de reines et de leur valeur — étant supposé l'orphelinage systématique au début de la miellée. Le chiffre proportionnel de ce rendement peut s'obtenir en multipliant par deux le nombre de reines du gratte-ciel. Ce chiffre, cependant, n'est pas absolu mais relatif. Ainsi trois ruches en gratte-ciel rapportent 3×2 , c'est-à-dire six fois plus que trois ruches séparées ne rapportent ensemble.

L'essaimage n'est pas à craindre, quand de fortes colonies ont suffisamment d'espace pour se développer, et d'aération pour éviter l'excès de chaleur. Le gratte-ciel remplit au mieux ces conditions. De plus la mise en orphelinage au moment le plus critique de son développement suffit à empêcher tout essaimage.

L'orphelinage au moment de la récolte, décuple l'activité des abeilles sans les gêner, à condition de leur laisser du couvain frais pour élever une reine. — En effet, la ponte de la reine gêne les ouvrières, absorbe une grande quantité de miel pour le nourrissement des larves, les deux tiers, occupe des milliers d'abeilles, et entretient au centre une chaleur qui provoque l'essaimage.

Avant l'orphelinage, il y a émulation entre les colonies superposées. — Elles ont tendance à se dépasser : les plus hautes sont les plus actives, à cause de la chaleur, mais aussi parce qu'elles sentent l'activité, le bruissement des colonies inférieures.

De ces sept principes découle toute la conduite de la ruche gratte-ciel, tant en vue de la production du miel que de l'essaimage artificiel ou de l'élevage intensif des reines. Je le répète, ce n'est là qu'un aperçu tout à fait schématique des possibilités qu'offre la ruche gratte-ciel à plusieurs reines, mais j'espère que c'en est assez pour avoir éveillé votre désir d'en connaître davantage.

Un apiculteur de renom, M. Becquet-Marescherie, fit alors, de cet exposé, une critique pleine de mesure et de bon sens. En véritable chercheur, le révérend Père M. Dugat, en fit d'ailleurs son profit : il a déjà apporté quelques modifications et simplifications à sa méthode et met actuellement au point une ruche spécialement conçue pour son application et qui rendra les différentes opérations infiniment plus faciles.

Puis ce fut un bombardement de questions, d'objections, chacun y allant du récit de ses propres expériences, de ses réussites, de ses échecs aussi. Ce fut pour mes amis et moi-même une magnifique leçon d'apiculture et un bel exemple de ce que peut être une assemblée de section. Ce fut aussi la démonstration qu'une api-

culture moderne et intensive peut être pratiquée par tout le monde avec succès. Plusieurs apiculteurs de Suisse romande pratiquent déjà une telle apiculture, et je fais ici appel à leur bonne volonté et à leur camaraderie pour que par la voix du *Bulletin* ou lors des assemblées de leur section ils fassent profiter leurs collègues de leur avoir et de leurs expériences.

Je ne pourrais mieux terminer ce compte-rendu qu'en citant la conclusion avec laquelle le révérend Père M. Dugat termine lui-même sa brochure : « Quoi qu'il en soit, l'apiculteur doit savoir s'adapter, il doit aussi, suivant le conseil de Langstroth, célèbre apiculteur américain, — savoir se dégager de la routine, ne pas rester figé dans des habitudes vieillottes, mais accueillir tous les progrès, sans cependant se lancer avant d'être suffisamment préparé. — Il lui sera surtout utile de bien choisir sa méthode : celle que nous lui avons proposée est intéressante, adaptable à toutes les régions, et appliquée avec tact, produit des résultats extraordinaires. Puisse-t-elle être le départ d'une nouvelle technique apicole ».

Orbe, le 10 décembre 1946.

J. P. Cuénod.

Assurance-vol

Réponse à M. Joset du Valais

L'article paru dans le *Bulletin* de la Romande, numéro de décembre 1946, autorise quelques réflexions.

M. Joset du Valais a une singulière conception de la loi des nombres, du fonctionnement et du rôle de l'assurance.

Il ignore, d'autre part, que si, dans d'autres branches de l'économie familiale, telles que : jardinage, élevage de poules ou lapins par exemples, où chacun peut réussir avec plus ou moins de succès, sans connaissances spéciales, dans l'apiculture il faut, au contraire, faire preuves de qualités et goûts spéciaux.

Ces qualités et goûts spéciaux ne sont pas seulement le propre des apiculteurs consciencieux ; c'est aussi le minimum nécessaire aux voleurs et pilleurs de ruchers. Cela peut surprendre, mais que servirait-il à un délinquant de voler des cadres de miel à son voisin s'il n'a pas le matériel nécessaire à l'extraction, de lui prendre des cadres de couvain s'il n'a pas des ruches pour les loger. Par conclusion, on arrive au fait qui nous intéresse, les voleurs de ruchers ont autant, si ce n'est plus, de connaissances que ceux qui sont leurs victimes.

Or, si ces gens, disons les voleurs, en connaissent autant que nous, M. Joset du Valais nous fera-t-il croire qu'ils ne viseront que la ruche isolée. Les voleurs savent très bien que plus il y a de ruches plus il y a de chances de trouver de la marchandise et que

plus cette chance existe, plus grande doit être aussi la tentation.

Un proverbe dit : Qui a bu, boira. Ajoutons : Qui a volé, volera. M. Joset du Valais pouvez-vous prétendre à une succession de vols dans la même ruche ? Non, cela n'est pas possible que dans les grands ruchers, où, tant que rien n'est découvert, les voleurs pourront retourner plusieurs nuits de suite.

Cette différence de proportion mise en évidence par le soussigné, M. Joset du Valais ne s'en était-il déjà pas aperçu pendant la guerre. A-t-il touché autant de sucre que d'autres apiculteurs ayant le double de ruches, ou encore, celui qui n'en possédait qu'une, a-t-il reçu autant de coupons que lui ? M. Joset du Valais n'aurait pas manqué de bourdonner. Dès lors, trouverait-il équitable, qu'en cas de vol, le petit apiculteur, propriétaire d'une ou deux ruches, touche autant d'indemnité que celui à qui on en a vidé 10 à 20. Inversant le problème, serait-il équitable que celui qui possède 10 ou 20 ruches ne paie, pour se garantir du vol, qu'une prime dont le montant ne dépasserait pas celui payé par le petit apiculteur.

Terminons avec la bonne note et le bon ton. Il est plus facile de critiquer que de diriger. Ces messieurs du comité cherche une voie, mais si chacun bourdonne, il leur sera difficile de trouver la bonne route. Par le *Bulletin* qui nous a fait part de l'*inquiétude indignée qui vous tracasse, du tantinet et de la catastrophe* (Oh ! proportion !), permettez-moi de vous dire :

S'il y a des chevaliers de la Lune,
Soyez, vous, preux Chevalier. *Le Pèlerin.*

Cai se d'assurance vols et déprédations

Le numéro de novembre du *Bulletin* de la S.A.R. a annoncé par la plume de notre administrateur, M. Schumacher, que le C.C. étudiait une réorganisation de la Caisse d'assurance vols et déprédations. Cette étude est en cours et aujourd'hui nous en précisons les motifs.

Pendant les dix premières années, soit de 1930 à 1940, les primes versées suffisaient largement à payer les sinistrés. Il a même été possible de créer un modeste fonds de réserve. La moyenne des cas de vols couverts par l'assurance a été de quatre.

Mais, depuis 1941 à aujourd'hui, cette moyenne a augmenté dans de grandes proportions : elle est de 11 de 1940 à 1945.

En 1946, 12 cas annoncés sont couverts et payés. Il en reste encore 3 en suspens.

D'où provient cette augmentation des vols et déprédations ?

Dès 1939, les amateurs de miel, de ruches, de ruchettes, de reines même, se font plus nombreux par l'attrait que représente

le miel. La valeur des ruchers, des ruches, des colonies, du matériel en général, a augmenté dans de fortes proportions.

Aussi, les conditions d'assurance offertes par la Romande ne correspondent plus aux exigences des assurés. Nos membres savent qu'ils jouissent d'une assurance. Ils veulent être indemnisés, non à moitié mais au 100 %, et nous les comprenons. Mais ce que beaucoup ne savent pas, ou ne veulent pas savoir, c'est que jusqu'à présent la prime qu'ils ont payé (30 ct.) est minime. Si elle pouvait suffir lorsque le prix des ruches, du miel, du matériel était bas, maintenant ce n'est plus le cas.

De 1930 à 1946, les demandes d'indemnités se répartissent comme suit :

	Demandes	Cas couverts	Cas écartés ou non couverts
De 1931 à 1935	44	19 (moyenne 4)	25
De 1936 à 1940	55	20 (moyenne 4)	35
De 1941 à 1945	86	56 (moyenne 11)	30
En 1946	15	12 (3 cas en suspens)	

Si, aujourd'hui, nous vous mettons au courant de la situation de notre caisse, c'est qu'elle s'aggrave. Elle ne pourra bientôt plus tenir ses engagements, car depuis plusieurs années, les versements aux sinistrés surpassent constamment le montant des primes versées annuellement. Cette situation est inquiétante. C'est pourquoi nous vous proposons une réorganisation de l'assurance vol. Nous voulons la maintenir ; elle a rendu jusqu'à présent de signalés services. C'est non seulement une caisse d'assurance, mais c'est avant tout une œuvre de solidarité apicole. Nous désirons qu'elle vive et qu'elle puisse produire encore ses effets bienfaisants à la satisfaction des apiculteurs victimes de vols.

Aussi, nous sommes-nous adressé à plusieurs sociétés d'assurances pour obtenir des propositions de contrat. Nous avons besoin d'une base solide si la Romande veut pouvoir tenir. Son intention n'est pas d'abandonner l'assurance vol, ni de suivre l'exemple de l'« Helvétia » qui signa un contrat en 1920 ; elle offrait une garantie de fr. 150.— par ruche et fr. 1500.— par cas ; mais à fin 1923, elle résiliait son contrat, le passif se montait déjà à fr. 1687.—.

Nous pouvons déjà vous communiquer un avant-projet qui nous a été envoyé par une société d'assurance. Les présidents de sections pourront en discuter en comité et même en assemblée de sections. Ils pourront nous donner leur avis, faire des observations, des propositions pour l'élaboration du projet que nous présenterons à la prochaine assemblée de délégués.

L'effectif actuel de la Romande est de 6500 membres, avec un total de 60,000 ruches.

Le projet maintient intégralement l'article 2 de nos statuts actuels relatif aux dommages non couverts. La garantie serait de fr. 120.— par ruche et de fr. 5000.— par sinistre au maximum sans participation du lésé.

Les primes seraient calculées de la façon suivante :

Prime de base *obligatoire* de fr. 1.— par membre. Mais seuls les ruchers de 1 à 10 colonies seraient couverts au 100 % par la prime de base. Pour les autres, une surprime

par membre possesseur de 11 à 30 ruches	de fr. 2.—
» » de 31 à 50 »	de fr. 3.—
» » de plus de 50 »	de fr. 5.—

Ces surprimes fixées pour des ruchers supérieurs à 10 ruches seront *facultatives*, mais en revanche, si la surprime n'est pas payée, les indemnités seront versées selon le principe de la sous-assurance, comme suit :

Membre possesseur de 11 à 30 ruches	50 % du dommage
» » de 31 à 50 »	35 % »
» » 51 et plus »	25 % »

La Société romande, intéressée, ferait régler les sinistres par la ou les personnes qualifiées qu'elle désignerait.

Nous pensons qu'il sera possible de présenter pour le *Bulletin* de février un projet modifié, amélioré peut-être et qui pourrait être discuté lors de la prochaine assemblée des délégués en mars.

Morges, le 24 décembre 1946.

Le préposé.

D'après les renseignements reçus, nous avons classé les ruchers des membres de la Romande suivant leur importance numérique, en quatre catégories :

<i>Première</i>	de 1 à 10 colonies	5149 membres
<i>Deuxième</i>	de 11 à 30 »	1128 »
<i>Troisième</i>	de 31 à 50 »	150 »
<i>Quatrième</i>	de 51 et plus »	73 »

Total 6500 membres

Plans de ruchers

Nous avons maintes fois reçu cette demande : Pourriez-vous me fournir un plan de rucher, coté. Nous avons toujours du, bien malgré nous, répondre : non, nous n'avons rien. Au surplus, ajoutons-nous, les conditions, dimensions, les goûts, les éléments sont si différents, qu'il est bien difficile d'établir un plan coté, même si nous en avons une collection, qui puisse répondre aux idées des amateurs.

Pour notre Suisse romande, où la majorité des ruchers est constituée de ruches isolées (D.-B. ou autres), la question de ces plans a moins d'importance sans doute. Mais nous avons remarqué qu'en pays de Neuchâtel, du Jura bernois et de Fribourg, la tendance s'accroissait de construire des ruchers-pavillons. Nos collègues de Suisse allemande ouvrent une sorte de concours en vue de constituer une collection de plans de ruchers. Nous ferions peut-être bien de les imiter, sans vouloir en aucune façon faire la moindre concurrence aux constructeurs qui, mieux outillés que quiconque, pourront toujours satisfaire et à des prix presque égaux aux demandes formulées. La précision de leur travail, le bon matériel qu'ils peuvent fournir sont et resteront toujours des conditions fondamentales, plus difficilement réalisables par de simples particuliers-amateurs-bricoleurs.

Voici, d'après la *Blaue*, à quoi doivent répondre les plans de ruchers :

a) Pratiques, imperméables, tant aux intempéries qu'aux abeilles et guêpes, bien éclairés, assez grands pour y remiser rayons de réserve et outillage, et même pour pouvoir y extraire le miel.

b) Il ne faut pas que ce rucher revienne trop cher et qu'il grève fortement l'exploitation. Il faut qu'il soit un ornement du jardin ou du verger, sans nuire à l'aspect général de la propriété et de ses environs.

Le rédacteur recevra volontiers les offres, les idées et les fera étudier par un jury compétent.

Schumacher.



Du miel « tessinois »... de l'étranger

L'Agricoltore ticinese relate que de fortes quantités de miel importé ont été écoulées ces derniers temps sous l'appellation de « miel tessinois ». Les apiculteurs du Tessin s'aperçurent bientôt de la fraude, car leur production avait été minime. Des échantillons de ce miel furent envoyés à la Station fédérale du Liebefeld,

où l'analyse révéla qu'il s'agissait de miel étranger avec une légère adjonction de miel suisse.

L'auteur de cette fraude est un commerçant de Suisse allemande qui a été condamné à 3000 francs d'amende et à une indemnité.

Le miel qui fait perdre la raison

Outre l'abeille domestique, il existe d'autres insectes et des abeilles à l'état sauvage qui produisent du miel qui possède parfois des propriétés vénéneuses. On a constaté, par exemple, qu'à une certaine époque de l'année, le miel provenant de régions voisines du Caucase fait perdre la raison à ceux qui le consomment. Xénophon raconte dans l'*Anabase* que les soldats faisant partie de l'armée des Dix-Mille, durant la retraite à travers les plaines de la Mésopotamie, mangèrent du miel recueilli sur certains arbres et que quelques-uns furent saisi de délire et paraissaient comme ivres, tandis que d'autres étaient devenus très agités ou semblaient quasi moribonds. Il y eut également quelques cas de congestion cérébrale, et ceux qui avaient absorbé de grandes quantités de miel manifestèrent des symptômes de folie furieuse. Cependant, personne ne mourut et les troubles cessèrent dès le lendemain.

Quelques savants modernes ont observé des cas analogues. Les abeilles qui butinent sur l'« azalea pontica » dans les parages de la mer Noire, produisent du miel dangereux, et dans le rapport d'un explorateur on lit, entre autres, que le miel recueilli dans certaines parties de l'Arménie, produit des vertiges et fait délirer.

Que deviendrions-nous sans les insectes ?

Nous lisons dans *Sciences et voyages*, sous la plume de M. Landry, l'intéressant article que voici :

Sur terre, à part lui-même, l'homme n'a pas de pires ennemis que les insectes. On comprend donc que, de tout temps, il se soit défendu avec toute l'énergie dont il était, ou se croyait capable, contre ce petit peuple innombrable. Malgré son beau zèle, les insectes continuent de se porter assez bien ; et si, dans le monde animal, nous pouvons constater la disparition ou la raréfaction d'un grand nombre d'espèces, souvent précieuses, ils ne font, eux, que se développer.

Supposons que l'homme a si bien cherché, travaillé, agi, qu'il a remporté sur son ennemi la victoire totale. Que va-t-il arriver ?

Mais déjà, l'absence des insectes nous prive d'auxiliaires directs et amène de profonds changements dans notre vie économique.

En premier lieu, la disparition des abeilles nous supprime l'usage des produits appréciés. Voici maintenant la soie, dont il faut nous passer.

La perturbation serait moins grande dans la série des insectes producteurs de matières colorantes. Le carmin de cochenille ne doit plus être beaucoup employé et nous ne nous apercevrons guère de sa disparition. Il en est de même pour les insectes piqueurs qui produisent les « galles » dont on faisait l'encre.

C'est principalement chez les oiseaux que les conséquences de la disparition totale des insectes se ferait le plus durement sentir. A quelques exceptions près, on peut prévoir que toutes les espèces chanteuses, toutes celles qui animent si joyeusement nos bois, nos parcs, nos jardins, périraient. Les granivores eux-mêmes ne pourraient supporter longtemps la privation totale de nourriture animale que leur fournissaient les articulés. Bref, survivraient à peu près seuls les oiseaux de mer. Quant à ceux de marais, ils seraient tout de même atteints, par choc indirect. En effet, beaucoup de poissons, de petits reptiles, d'amphibiens dont se nourrissent ces oiseaux sont eux-mêmes mangeurs d'insectes.

La répercussion serait bien plus grave encore à l'égard des animaux qui n'ont jamais de leur vie songé à se nourrir d'insectes et qui ne mangent que de l'herbe... Car l'herbe disparaîtrait à son tour. En effet, la grande majorité des plantes, et surtout des plantes cultivées, ont besoin, pour se reproduire, de l'intervention des insectes.

Il est donc probable, que si les insectes étaient balayés jusqu'au dernier de la surface de la terre, tout ce qui est vivant serait anéanti avec eux.

Conclusion : plus d'insectes, plus d'herbages ; plus d'herbages, plus d'herbivores ; plus d'herbivores, plus de carnivores... La fin du monde vivant.

Tout se tient dans l'univers et, quoi qu'on ait essayé de prétendre, l'équilibre y est admirable. Quand cet équilibre est dérangé, l'homme n'a, le plus souvent, pas loin à chercher pour trouver le responsable.

Z.

La page de la femme

A vous toutes, chères apicultrices, qui avez eu la patience de me lire dans l'année qui vient de finir, je présente mes meilleurs souhaits : bonne santé pour toutes, réussite dans la prochaine campagne apicole !

Pour la grande famille des apiculteurs, l'année nouvelle ne commence pas en janvier ; elle a déjà commencé en septembre dernier et finira en août prochain avec la récolte de notre miel.

Cette nouvelle année marquera-t-elle une réussite dans nos efforts d'apicultrices plus ou moins expérimentées et chanceuses ? Et si réussite il y a, à qui le devons-nous ? A messire Soleil d'abord, car c'est lui qui fait l'abondance et la disette ; ensuite à la bonne mise en hivernage de nos colonies et je souhaite de tout

cœur que la conscience professionnelle de toutes les apicultrices soit aussi calme que l'est pendant ce mois une colonie bien hivernée. L'hiver, quand on entend le vent hurler derrière les volets, je me pose anxieusement bien des questions : ai-je mis une pierre assez lourde sur le toit de la ruche du coin, au bout de la lignée ? l'année dernière le toit s'est renversé ; n'aurais-je pas dû faire une claie ou une paroi de planches pour la parer du vent ? Ai-je bien mis de la paille de bois dans tous les nourrisseurs et une ardoise devant chaque porte ; et ce vent qui souffle toujours, en l'écoutant je fais des projets : je ferai un deuxième coussin pour l'hivernage et ce ne sera plus nécessaire de faire la chasse aux vieux pullovers et vieux brestons. Et je mettrai mes ruches dans un rucher fermé. Et voilà, après ces beaux projets, je m'endors rassurée.

Nous laissons quelquefois les soucis empoisonner notre existence, sachons les surmonter avec calme et ne pas tolérer l'envahissement de notre pensée par des inquiétudes possibles, donner à chaque obligation une mesure juste de l'intérêt qui s'impose, mais ni plus, ni moins. Les abeilles exigent le plus grand calme de leur maître. Faisons déjà en hiver l'apprentissage de la tranquillité d'esprit. Nous avons un constant besoin de paix, de calme, de sérénité, aussi sa fragilité est-elle fort souvent atteinte par le déséquilibre de la pensée.

L'an nouveau nous apportera ce qu'il voudra ; l'on ne peut séparer l'apiculture et l'espérance ; imitons en cela nos chères abeilles, si une catastrophe s'abat sur leurs demeures, elles se remettent courageusement au travail, quelles que soient les conditions qui leur sont faites ; à chaque hiver succède un printemps.

Courage donc, amies apicultrices, et haut les cœurs pour commencer cette nouvelle année.

Pesées des ruches sur bascules du 11 novembre au 10 décembre

Porrentruy, alt. 425 m., dim. 780 gr. — Bex, alt. 430 m., dim. 400 gr. — Delémont, alt. 440 m., dim. 1100, 1200 et 1250 gr. — Territet, alt. 474 m., dim. 500 gr. — Wavre (N.), alt. 475, dim. 675 gr. — Marnand, alt. 481 m., dim. 300 gr. — Autavaux, alt. 483 m., dim. 500 gr. — Berlincourt, alt. 508 m., dim. 900 gr. — Senarclens, alt. 586 m., dim. 1000 gr. — Cressier (N.), alt. 600 m., dim. 550 gr. — Valangin, alt. 653 m., dim. 2350 gr. — Tavannes, alt. 760 m., dim. 400 gr. — La Valsainte, alt. 1017 m., dim 750 gr. — Ste-Croix, alt. 1090 m., dim. 600 gr.

Stations d'observations

Marcelin/Morges, alt. 398 m., dim. 2000 gr. — Ecole normale, Delémont, alt. 440 m., dim. 950 gr., température minima 4, maxima 13 degrés, pression barométrique, minima 708, maxima 730

mm. — Ecole d'agriculture, Chateauf, dim. 400 gr., 13 jours avec précipitations, total 48,9 mm., température minima 5,5, maxima 21 degrés. — Ecole d'agriculture, Cernier (N.), alt. 825 m., dim. 800 gr., température minima 2,5, maxima 5,6 degrés, 11 jours avec pluie et 5 jours avec neige, total 141,8 mm.

La Société romande d'apiculture possède en ce moment 21 bascules ordinaires, 7 bascules enregistreuses et 7 stations d'observations avec une bascule enregistreuse modèle 45, un appareil thermo-hygro-barométrique ; le tout logé dans une cabine. Tous ces appareils sont répartis dans le rayon de la S.R.A.

Sur les 21 bascules ordinaires, 2 n'ont pas fonctionné cette année. L'une de celles-ci pour cause de réparation, l'autre parce que le détenteur, un haut fonctionnaire, n'était pas pressé pour nous la rendre alors qu'il ne la servait pas. Ces deux bascules se trouvent maintenant entre les mains d'apiculteurs qui promettent d'en faire un bon usage.

Une bascule enregistreuse n'a pas fonctionné pour cause du décès de l'un des détenteurs associés. La section de Grandson-Pied-du-Jura est chargée de la remettre. S'il se trouve dans cette section un apiculteur de bonne volonté qui voudrait recevoir cette bascule, qu'il veuille bien s'adresser au président.

Les stations d'observations ont fonctionné cette année pour la première fois. Quelques-unes m'envoient régulièrement les résultats de leurs observations très détaillées, ce qui laisse un peu à désirer par d'autres stations. Enfin, cela ne va pas trop mal.

Je me fais un devoir et un plaisir d'adresser ici mes meilleurs remerciements à tous mes collaborateurs en les priant de me continuer leur appui. Bonne année à tous.

Delémont, décembre 1946.

J. Walther.

La rentabilité de l'apiculture suisse en 1945

34me rapport de la Division des recherches sur la rentabilité de l'agriculture du Secrétariat des paysans suisses, septembre 1946

(Suite)

Le *capital actif* engagé dans l'entreprise s'est à nouveau accru. Abstraction faite des provisions de sucre, des ustensiles, etc., tous les groupes participent à cette augmentation.

Cet exercice, le *rendement en miel* n'a atteint que 2,81 kg. par colonie. En 1944, il avait été récolté 7,62 kg. de miel par ruche. Depuis 1912, c'est-à-dire depuis le début des recherches sur la rentabilité de l'apiculture suisse, ce n'est qu'en 1913 qu'il a été obtenu des rendements inférieurs à ceux de cet exercice, et, jusqu'ici, la récolte la plus faible enregistrée après celle de 1913 a été celle de 1936 qui s'était chiffrée à 2,82 kg. par colonie.

Parallèlement à la faible récolte de miel, la *durée du temps consacré au travail* s'est aussi réduite. Elle se monte à 6 heures et 13 minutes par colonie (contre 7 heures et 4 minutes en 1944). N'est pas compris dans ce chiffre le temps consacré à des réparations augmentant la valeur de l'entreprise, ainsi qu'à des installations nouvelles.

Les *frais de production* se composent des frais courants d'exploitation, des frais de la main-d'œuvre affectée à l'entreprise, ainsi que du service d'intérêt du capital engagé dans l'apiculture. Aux frais courants d'exploitation se rattachent les dépenses pour achats de sucre, les réparations courantes des bâtiments et des instruments ; puis les dépenses pour impôts et assurances, pour location de l'emplacement des colonies ou pour leur transport, frais de journaux apicoles et autre bibliographie de caractère professionnel, etc. A ces frais s'ajoutent les différents amortissements du capital d'établissement, du coût des abeilles, de la cire et des rayons à miel, ainsi que la valeur des prestations effectuées par le ménage et d'autres comptes.

Les *frais de production du miel* s'établissent comme il suit : on calcule tout d'abord le pourcentage afférent au miel dans le rendement brut total, puis l'on répartit, sur la base de cette proportion, les frais totaux entre le miel et les autres produits (cire et rayons).

Les *frais de production totaux* dénotent un mouvement de recul. La principale cause en est due à la diminution des dépenses pour achats de sucre (attributions réduites) ainsi qu'à celle des frais de la main-d'œuvre. Cet exercice, les frais de production totaux ont atteint fr. 41.87 par colonie, contre fr. 47.25 en 1944.

(A suivre.)

Stagiaire apicole

Un jeune Français, victime des bombardements, désire faire un stage dans une importante exploitation apicole, dans le but de se mettre tout à fait au courant. Agé de 17 ans, il viendrait en Suisse romande au printemps de 1947.

Adresser les offres au rédacteur Schumacher.

CONCOURS DE RUCHERS EN 1946

(Suite)

1013 m. — *ROUX Philomin, Châtelard (St-Maurice)*

Très bon apiculteur, très beau rucher. Fait contrôler son miel et marque ses reines. A fait l'historique de son rucher depuis les débuts, en 1929, moment où il a acheté un essaim artificiel à Wil (St-Gall). Hiverne une partie de son rucher en plaine, à Ardon. Fabrique lui-même son matériel, change le sang de ses abeilles en

se procurant des reines de choix et en faisant de la sélection. Pas de cérificateur qui lui serait au reste inutile parce qu'habitant à une trop haute altitude. Il manque une bascule dans un rucher de cette importance. Annotations complètes, comptabilité faible, élevage très bon.

IIme catégorie, 96 points, médaille d'or et médaille de la Société d'agriculture.

431 m. — *CRITTIN Marcel, St-Maurice (St-Maurice)*

M. Crittin est un électricien qui aime ses abeilles et les soigne avec amour. Il cherche constamment de nouveaux objets utiles à



Au rucher Roux, Châtelard

l'apiculture qui le passionne. Mme Crittin nous confessait que si, un jour ses enfants ne le reconnaissaient pas et lui disaient « bonjour monsieur », il n'aurait qu'à s'en prendre à lui-même. Il passe tout le temps libre que lui laisse son métier au rucher. Il nous fait voir quelques objets de sa fabrication. Nous ne citerons qu'une cage pour cellules et introduction de reines qui est une merveille de simplicité. Dans le rucher tout est très bien sauf la comptabilité où M. Crittin perd trois points. Chercheur persévérant qui mérite d'être encouragé.

Ire catégorie, 96 points, médaille d'or.

1032 m. — *JACQUIER André, Les Marécottes (St-Maurice)*

Très beau rucher, travaille calmement, annotations parfaites, situation splendide. Elevage insuffisant pour un rucher de cette importance. Comptabilité trop sommaire, devrait tenir celle de

Brugg et posséder une bascule. Bâtisses de premier choix, apiculteur entendu.

II^{me} catégorie, 93 points, médaille d'or.

971 m. — *RITHNER Alexandre, Chili (Monthey)*

Jeune apiculteur qui promet. Belles colonies. Les annotations gagneraient à être plus complètes et la comptabilité devrait être tenue d'après le système de Brugg. Pratique l'apiculture pastorale et ne craint pas de se déplacer jusqu'à Champéry où les ruches sont installées sur un château d'eau. On y accède au moyen d'une



Rucher André Jacquier, Salvan

échelle. A agrandi un peu rapidement son exploitation. Toutes les reines devraient être marquées et le sang renouvelé.

I^{re} catégorie, 92 points, médaille d'or.

(*A suivre.*)

Bibliographies

On nous annonce un fort joli volume : *Au pays des fleurs*, édité par Dunot, R. Bonaparte, Paris VI^e. Botanique apicole dialoguée.

D'autre part, la librairie « Maison rustique », 26, R. Jacot, Paris VI^e, nous annonce les rééditions complétées de *Maladies des abeilles*, par Angelloz et de *Technique apicole*, par Beldame, dont nous avons reproduit plusieurs articles dans notre *Bulletin*.

Prière de s'adresser aux maisons indiquées ci-dessus.

*

L'édition actuelle du *Rucher de rapport*, de M. Alin Caillas, est totalement épuisée. Une nouvelle édition, augmentée, est en prépa-

ration. Elle pourra paraître probablement en mars 1947. Nous en aviserons les amateurs, ainsi que du prix, augmenté aussi.

*

Nous avons reçu 4 exemplaires de la nouvelle édition (déjà épuisée) du fameux ouvrage de Perret-Maisonneuve : *Apiculture intensive et élevage des reines*.

Le prix en est de fr. 18.— franco contre versement à notre compte de chèques. — Il est publié par : Presses universitaires de France, 108, Boul. St-Germain, Paris.

Société romande d'apiculture

*Procès-verbal de la séance du comité central tenue à Lausanne
le 14 novembre 1946*

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. l'abbé L. Gapany, président. Membres du comité au complet, sauf MM. Thiébaud et Dietrich, excusés pour cause de maladie.

Assurance vol et déprédations. — Le préposé aux assurances, M. Valet, lit un circonstancié rapport sur la gestion de l'assurance vol et déprédations depuis son début en 1920 par la compagnie d'assurance «L'Helvétia» et reprise en 1930 par la Romande.

L'Helvétia faisant du déficit a dénoncé le contrat et la Romande a repris l'affaire sur des bases plus adéquates.

La cotisation était au début de fr. 0.25 par année et par membre, elle a été portée par la suite à fr. 0.30.

Le fonds s'élève à fin décembre 1945 : fr. 19,472 25.

L'année 1946 accuse déjà à fin octobre, un déficit de fr. 1687.—.

M. Valet fait ressortir que le mot « Assurance » n'est pas très exact, c'est plutôt une caisse d'entraide contre le vol et déprédations.

Pour que les dommages puissent être suffisamment indemnisés, en regard de la hausse actuelle du matériel apicole, la cotisation devrait être portée à fr. 0.50 par année et par membre et les ruchers de plus de 10 colonies devraient pouvoir se couvrir en payant une surprime facultative graduelle, suivant l'importance du rucher ; cette surprime serait à percevoir par les sections.

Ce problème magistralement exposé par M. Valet, retient longuement l'attention du comité. Celui-ci prie M. Valet d'étudier la question avec différentes compagnies d'assurances, de revoir les données des indemnités à accorder aux propriétaires de ruchers supérieurs à 10 colonies, et d'envoyer une circulaire aux présidents de sections, pour connaître le nombre de ruches de chaque sociétaire.

Répartition des charges du comité. — Schumacher informe qu'il a proposé à M. Soavi de prendre la rédaction du *Bulletin*, mais celui-ci n'en veut pas pour le moment.

Schumacher propose Soavi ou le Dr Zimmermann.

Pour ce qui concerne la caisse, celle-ci est constamment tenue à jour et chaque soir elle est mise au point.

Schumacher est prêt à céder tout une partie de ses fonctions, mais le comité estime que ce n'est pas le moment voulu pour vouloir tout lâcher, cet objet reste, en conséquence, dans le statu quo jusqu'à nouvel avis.

Articles nécrologiques. — Etant donné le renchérissement continu du coût du *Bulletin*, le C.C. est dans l'obligation de rappeler au rédacteur ainsi qu'aux sections, que seuls les articles nécrologiques des membres des comités de sections qui ont vraiment rendu des services peuvent être pris en considé-

ration pour paraître dans le *Bulletin*, ces articles doivent en outre être rédigés le plus brièvement possible.

Traitement des arbres fruitiers, colza, etc. — Soavi fait part du rapport qu'il a adressé au Département vaudois de l'agriculture, concernant le danger pour les abeilles des nouveaux produits insecticides pour le traitement des arbres fruitiers et du colza, si ces produits ne sont pas appliqués aux moments opportuns.

Il propose l'impression d'une brochure de 8 à 10 pages à paraître dans le *Bulletin* et à adresser aux départements de l'agriculture des cantons, aux agriculteurs et arboriculteurs.

Ce point de vue est adopté et Soavi s'entendra avec M. Rubattel, conseiller d'Etat, afin que les autres cantons soient informés de ce qui se prépare.

Soavi, Valet et Schumacher sont désignés pour élaborer cette brochure avec la collaboration d'une personnalité compétente de l'arboriculture.

Travaux du Liebefeld. — Le C.C. émet le vœu que les comptes rendus du Liebefeld qui paraissent dans la *Blaue* soient également remis, traduits en français pour le *Bulletin* de la Romande.

Programme d'activité 1947. — Schumacher propose l'organisation de cours pratiques d'apiculture en 1947.

Le C.C. est d'avis que le programme statuaire étant-déjà assez vaste, le soin d'organiser des visites de ruchers pratiques, sous une bonne direction, avec éventuellement un cours complet, doit être laissé à l'initiative des sections.

Correspondance. — M. le Dr Perret demande si les travaux pour la conduite du rucher ont été remis à la Maison Payot et si les collaborateurs se réuniront à nouveau.

Schumacher répondra.

2. La *Revue française d'apiculture* remercie pour l'envoi du *Bulletin* à Paris et demande un deuxième abonnement pour Paris.

3. La *Revue française d'apiculture*, syndicat des producteurs de miel de France, conserve à notre disposition en francs français, le montant des abonnements des journaux suisses d'apiculture et M. le Dr Morgenthaler celui en argent suisse des journaux français. Le règlement se fera à la fin de l'année.

4. M. Alphandéry à Montfavet, s'excuse de ne pas avoir eu, en septembre dernier, le loisir de rencontrer M. Schumacher à St-Sulpice, viendra prochainement en Suisse et apportera quelques volumes.

5. M. le Dr Morgenthaler a fort aimablement offert de prêter les clichés pour la nouvelle *Conduite du rucher*, afin de faire faire des galvanos, ce dont il est sincèrement remercié.

Assurance vol et déprédations. — Divers cas sont examinés par le C.C. et réglés conformément au règlement. Le secrétaire : O. Niquille.

NOUVELLES DES SECTIONS

Section du Jorat

Assemblée générale d'automne

Dimanche 17 novembre, notre section a tenu son assemblée générale d'automne à l'auberge communale de Mézières.

Après lecture et adoption des procès-verbaux et des comptes de l'année écoulée, il est procédé au renouvellement du comité.

Les membres se soumettent avec regret aux décisions de MM. William Gilliéron, président, et Jean-Louis Gilliéron, vice-président, tous deux habitant Mézières, qui donnent leur démission. MM. Robert Vuagnaux de Vucherens et Camille Chevalley de Vuiliens, sont appelés à leur succéder. Le président leur souhaite la bienvenue au sein du comité et met en eux toute la confiance de l'assemblée.

L'actuel secrétaire-caissier, M. Edouard Martin, Ferlens, en fonction depuis quatre ans, cède sa place à M. Camille Chevalley et prend la présidence de la section.

Au nom de l'assemblée, M. Arnold Pasche, Servion, remercie les membres sortant du comité et relève leur mérite prouvé par tant de dévouement et de services rendus.

En fin de séance, il est décidé de faire une course au printemps 1947.

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale, lundi 13 janvier, à 20 h. 30 précises, au local, rue de Cornavin 4.

Sujet : *Le grand soir*. Récit merveilleux dû à l'obligeance de Mlle Giraudier et lu par le Dr Zimmermann.

Fédération vaudoise d'apiculture

L'assemblée ordinaire des délégués est fixée, ainsi que vous l'avez déjà lu dans le *Bulletin* de janvier, au *dimanche 9 février 1947, à 14 h. 15*, au restaurant de la Cloche, Grand-Pont, Lausanne.

Ordre du jour :

1. Contrôle des délégations.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée des délégués.
3. Rapports : a) du président ; b) du caissier ; c) des vérificateurs des comptes sur l'exercice de 1946.
4. Renouvellement partiel du comité : a) du président ; b) du caissier.
5. Désignation des sections vérificatrices pour 1947.
6. Assemblée générale en 1947.
7. Budget 1947 et fixation de la cotisation annuelle. (Le comité propose de la maintenir à fr. 0.40.)
8. Etat sanitaire dans le canton, par M. A. Valet.
9. Désignation d'un candidat au comité de la S.A.R. M. Schumacher reste candidat.
10. Propositions des sections et individuelles.

Les sections qui auraient des vœux ou des propositions à présenter à l'assemblée sont instamment priées d'en communiquer le texte à l'avance au comité.

Les sections vérificatrices, Avenches et Basse-Broye sont invitées à envoyer, sans faute, un de leurs membres à la séance de vérification des comptes fixée le même jour à « La Cloche », à 10 heures du matin.

Les sections qui voudraient organiser la prochaine assemblée générale sont priées de s'annoncer à l'avance au comité.

Comptant que toutes les sections se feront un devoir de se faire représenter, et, en attendant le plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Messieurs et chers collègues, nos salutations bien cordiales.

Pour le comité de la Fédération :

Le secrétaire,	Le président,
J. THURLER.	M. SOAVI.

Fédération valaisanne d'apiculture

Concours des ruchers 1946

La Société romande d'apiculture organise chaque année un concours de ruchers, échelonné par région et par tirage au sort. En 1946, ce fut le Valais romand qui fut appelé à concourir. Le comité de la Fédération valaisanne lança à chaque membre une chaude invitation qui réunit le nombre record de 50 concourants

Mais le comité de la Romande, devant ce nombre inattendu, déclara

qu'il lui était matériellement impossible de prendre en considération toutes les inscriptions. Il décida, d'entente avec la F.V.A., de diviser le territoire en deux circonscriptions, la première avec les sections de Martigny, Entremont, St-Maurice, Monthey et Chamossaire ; la seconde avec les sections de Conthey, Hérens, Sion et Sierre

C'est donc la première circonscription avec 26 concourants qui assumait la joute. Je ne retracerai point ici le palmarès du concours qui a déjà paru dans le *Bulletin* de novembre dernier. Je me bornerai donc à relever la petite manifestation de la remise des médailles et des diplômes.

Le comité de la Fédération valaisanne, toujours bien inspiré, avait estimé qu'il était indiqué d'organiser une petite manifestation à l'occasion de la remise des médailles et des diplômes. M. P. Meunier, le distingué président de la Fédération, convia tous les lauréats ainsi que les présidents de sections pour la circonstance.

C'est par une belle journée d'arrière-automne que les convives se rencontrèrent à Martigny-Bourg, le dimanche 17 novembre, au Café de la Poste. M. Meunier, président, salua l'assistance en la remerciant d'être venue prendre part au palmarès. Après avoir exposé l'importance et le but du concours, il procéda à la distribution des médailles et diplômes, suivis des commentaires respectifs, lus par M. Rey-Bellet, membre de la Commission du jury. M. Meunier ne manqua pas d'exprimer en termes bien sentis, de vives félicitations aux lauréats pour les résultats qui font honneur à la Fédération et aux sections. M. Ph. Roux, de Châtelard, l'heureux titulaire de la médaille d'honneur de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, adressa au nom des conscrits des sincères remerciements à la Commission du jury pour tout le dévouement qu'elle a apporté et au comité de la Valaisanne pour le zèle qu'elle a mis à la réussite du concours. C'est au tour de M. Louis Vouzaz, président de la section d'Entremont, de relever que cette journée fut non seulement une rencontre entre concourants mais aussi une occasion à nous préparer pour le prochain concours. Nous venons d'assister, nous dit-il, à un véritable cours d'apiculture, car à l'ouïe des commentaires nous avons appris qu'il nous restait encore beaucoup à faire dans le domaine si vaste de notre art apicole.

En résumé, agréable et fructueuse journée due à l'initiative de notre dévoué président M. Paul Meunier, qui entourait cette manifestation de sa sympathie coutumière.

Alex. Rithner.

Société d'apiculture de Lausanne

L'assemblée générale statutaire aura lieu le *samedi 18 janvier 1947*, à 14 h. 30, à l'Ecole normale, Place de l'Ours, avec l'ordre du jour suivant :

1. Partie administrative.
2. Conférence de M. R. O. Frick, sur « Esprit et langage des abeilles ».
3. Dès 17 heures précises, séance cinématographique consacrée à la présentation d'un film russe sur la vie des abeilles et réservée aux apiculteurs et à leurs invités.

Ce film est une absolue merveille d'observation et de documentation.

Le comité.

Section des Alpes

L'amicale du groupe de Chardonne aura lieu le mardi 7 janvier 1947, à 20 h. 30, au café du Soleil, Av. de Plan, Vevey.

Ordre du jour : *D'une nouvelle hausse.* Par M. Thuerler, de Lausanne.

Section de Morges

Cours pour débutants, été 1946

La section a été fort bien inspirée en organisant pour l'été 1946 un cours pour débutants. La meilleure preuve que cette instruction était nécessaire a été fournie par le nombre des inscriptions (28), la ponctualité et l'assiduité

des participants. C'est dans les locaux accueillants de l'école de Marcelin que se réunirent les auditeurs. Ils eurent à disposition pour les démonstrations pratiques les ruchers de l'école ainsi que de M. Valet.

Ne vous imaginez pas que par le fait qu'il s'agissait d'un cours de débutants, les élèves étaient tous des jeunes ; détrompez-vous bien vite, les tempes grisonnantes étaient fort bien représentées, il y avait même des calvities impressionnantes !

Le programme du cours très judicieusement établi permettait, pour chaque après-midi d'instruction, l'application pratique immédiate du sujet traité théoriquement en salle. Ainsi présenté, l'enseignement avait l'avantage de permettre à chacun de contrôler s'il avait bien saisi le sens du sujet traité ; éventuellement, il pouvait sans retard corriger ou compéter son interprétation erronée. La visite fort appréciée du rucher de M. Soavi, à Gingins, fut une démonstration des plus intéressantes ; elle fut l'objet de discussions abondantes et de suggestions nombreuses.

Le jour de la clôture du cours, les participants eurent le privilège de visiter les installations de Marcelin sous la conduite experte de M. Mottier, les caves à fruits où des montagnes de pommes sont conservées, firent l'admiration de chacun. Par générosité pour le lecteur, nous ne nous arrêterons pas sur la dégustation du 1945, vin parfait du vignoble de Marcelin que M. le directeur Chavan eut l'amabilité de nous offrir.

Grâce au cours 1946, tu es devenu, cher débutant, un apiculteur, au travail et à l'étude pendant cet hiver, afin d'être prêt au retour des beaux jours et que bientôt il soit possible d'organiser un nouveau cours, de perfectionnement cette fois. Cela ne tient qu'à toi.

A. S.

POUR LA
ruche suisse
(Burki)

une seule adresse :

Staedeli Frères

Tél. 8 11 17 **La Ferrière (J. b.)**

Ruches, ruchers, accessoires

Pour votre récolte 1947

Préparez dès maintenant, en la fabriquant **vous-même** selon ma brochure

une ruche simple
de gros rapport

qui vous donnera 3-4 fois plus de miel. Procédé nouveau. Récolte facile, sans piqures. Contre rembours. de fr. 3 70.

Ecrire à Clef de la Ruche, case postale 28, Bulle.

**Pour une bonne ruche,
un rucher-pavillon moderne,
des accessoires de qualité,**

adressez-vous aux spécialistes :

LIENHER frères, constructeurs,

Téléphone 7 13 24 **SAVAGNIER (Ntel) Prix-courant franco**